

## Réaménagements des bureaux, open-space,

# Les salariés ont leur mot à dire sur leurs espaces de travail !

Il y a déjà plusieurs années que les réaménagements des bureaux ont multiplié les « open-space ». Il y avait alors peu de réunions « audio » et la configuration de ces aménagements assurait une certaine intimité, limitait les nuisances sonores et octroyait des espaces personnels de stockage suffisants.

Mais aujourd'hui que les « live meeting » (réunions par téléphone, chacun à son bureau, du fait de l'éloignement géographique... ou pas d'ailleurs !) occupent une part importante d'une journée de travail, la direction déploie à Lardy de nouveaux aménagements de bureaux qui accentuent les points négatifs des « open-space ». Voici quelques pistes de réflexion et des exemples concrets de la situation actuelle sur le site.

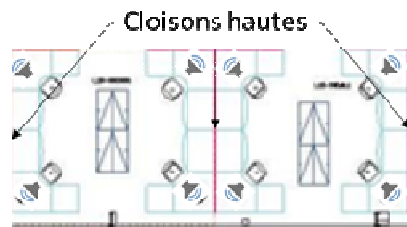
Si la situation objective et les avis des salariés sont contrastés dans les premiers espaces remaniés, des problèmes significatifs surgissent dans certains secteurs. C'est le cas au L23-1<sup>er</sup> étage où les problèmes de nuisances sonores, la gêne entre salariés, l'absence de lieu où s'isoler pour travailler au calme ou passer un coup de fil et le manque de rangement ont été perçus de façon négative par les salariés en à peine quelques semaines. Dans ce cas comme dans bien d'autres, les salariés n'ont pas été inclus dans les prises de décisions effectuées par leur service ou par le service « implantation ». Ce sont pourtant les salariés qui sont le plus à même d'anticiper les problèmes : ils doivent avoir leur mot à dire pour que leurs conditions de travail futures.

Au L25, pour qu'un projet de réaménagement soit momentanément stoppé, il a fallu que les salariés s'organisent collectivement (sondage, pétition) et que les élus du CHSCT exigent des documents complémentaires quand ils ont été consultés. Sans cela, la direction aurait appliqué son schéma-type actuel (et il n'est pas encore sûr qu'elle prenne réellement en compte les demandes des salariés).

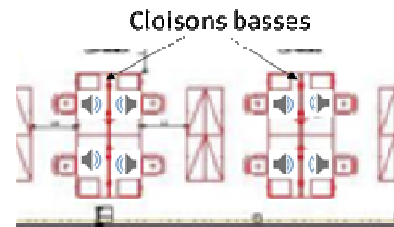


### Les problèmes soulevés par la nouvelle implantation « type »

Les nombreuses réimplantations sont pour la plupart basées sur le même modèle : réduction de la surface par salarié (passée de 8 m<sup>2</sup> minimum à moins de 5 m<sup>2</sup> dans des projets actuels), de la taille des bureaux (passée de 2 m à 1,6 m), des surfaces de rangement, de la hauteur des cloisons. A cela s'ajoute des configurations « salariés face à face » plutôt que « salariés dos à dos ». Le simple schéma ci-dessous montre que cette configuration alliée à la baisse de la hauteur des cloisons accroît les risques de nuisances sonores.



Ancien modèle d'implantation



Nouveau modèle d'implantation

Quand l'activité nécessite d'être longuement en communication audio ou que le plateau contient un grand nombre de salariés (30 au L23-1<sup>er</sup> étage), les conditions de travail sont loin d'être optimales. Lors des tournées effectuées dans ces secteurs, nous avons relevé de nombreuses remarques sur le bruit mais aussi sur d'autres aspects : « trop sonore », « trop bruyant », « il est bien notre espace SFR ! », « je suis obligé de prendre une salle de réunion pour travailler au calme », « le bureau est trop petit, je vais en salle pour pouvoir étaler mes dossiers », « mes collègues se plaignent de ma voix qui porte mais les salles sont toujours occupées », « parfois, on s'avachit sur la chaise pour couper la vue avec la personne d'en face, et on finit par lui taper dans les jambes ! ».

Pour pallier à un certain nombre de problèmes, la règle de la direction est d'avoir normalement 1 boquette libre (pour pouvoir s'isoler ou faire une réunion à 2 ou 3) pour 10 salariés d'un plateau. Mais cette règle n'est pas respectée (dans le projet du L25 par exemple, il y a 2 boquettes prévues pour les 36 postes de travail).

### Les questions d'aménagement des lieux de travail sont loin d'être secondaires

Plusieurs études et enquêtes ont montré que l'aménagement du lieu de travail était un point de base de la qualité des conditions de travail. Tous les deux ans, le regroupement d'entreprises d'aménagements de mobilier professionnel (Actineo) réalise une enquête auprès des salariés. En 2017 encore, une majorité de salariés (57%) dit préférer travailler dans des bureaux individuels fermés. Et pour les 29% qui privilégient un « open-space », c'est à condition qu'il soit complété par des « bulles de confidentialité » et des salles de réunion de proximité en libre accès. Cela recoupe l'enquête que nous avons menée au L38 il y a 1 an quand un projet d'« open-space » avait soulevé des inquiétudes chez les salariés qui travaillent actuellement dans des bureaux fermés (plus de 90% étaient contre un passage en bureaux paysagers). Par ailleurs, l'enquête Actineo indique que la majorité des « open-space » restent des espaces de petite taille (moins de 10 salariés) contrairement aux espaces de Lardy qui peuvent aller jusqu'à plus de 50 salariés sur certains plateaux et nécessitent à l'évidence des séparations.

Du point de vue de la santé, des spécialistes de l'audition (comme l'association « Journée Nationale de l'Audition ») regrettent que la réglementation actuelle se limite aux « ambiances sonores > 80 décibels pendant huit heures » (chantier par exemple). Rien n'est prévu pour les bureaux paysagers qui atteignent souvent 70 dB. Si de tels niveaux sonores n'entraînent pas de dommages sur l'oreille, ils causent en revanche des problèmes « extra-auditifs », comme de la fatigue, du stress ou même une augmentation du rythme cardiaque et une perte de sommeil. Parmi les recommandations de l'association, il y a la mise en place d'un « système de paravents », qui permet de cloisonner les bureaux ou l'installation d'un sonomètre pour mesurer le bruit.



Les projets de réaménagements se multiplient à Lardy. Ils se basent sur de nouvelles implantations-type qui accentuent les effets négatifs des « open-space ». Ces nouveaux projets augmentent généralement d'environ 20% le nombre de salariés par plateaux. La direction n'a pour l'instant pas indiqué que ces choix étaient liés à l'augmentation du nombre de salariés sur le site (quelques embauches compensant les départs et surtout une hausse importante du nombre de prestataires).

Dans certains secteurs « réimplantés », le constat est une claire dégradation des conditions de travail. Cela n'est pas normal et repose en bonne partie sur le fait que l'avis des salariés directement concernés n'a été demandé à aucun stade du processus. Pour que les salariés aient leur mot à dire, il faut qu'ils interpellent leur hiérarchie dès qu'ils ont connaissance d'un projet et s'organisent entre eux pour faire remonter leurs besoins. Au L38 et au L25, cela a permis de stopper provisoirement les projets prévus. Les salariés doivent pouvoir donner leur avis, proposer des solutions, avoir des exigences (hauteur des cloisons, maintien des anciens bureaux, zones de rangement, etc.). Pour les espaces déjà « réimplantés », les salariés ont commencé à s'exprimer sur les problèmes. Il faut que la direction les prenne en compte rapidement.

Dans certains secteurs « réimplantés », le constat est une claire dégradation des conditions de travail. Cela n'est pas normal et repose en bonne partie sur le fait que l'avis des salariés directement concernés n'a été demandé à aucun stade du processus. Pour que les salariés aient leur mot à dire, il faut qu'ils interpellent leur hiérarchie dès qu'ils ont connaissance d'un projet et s'organisent entre eux pour faire remonter leurs besoins. Au L38 et au L25, cela a permis de stopper provisoirement les projets prévus. Les salariés doivent pouvoir donner leur avis, proposer des solutions, avoir des exigences (hauteur des cloisons, maintien des anciens bureaux, zones de rangement, etc.). Pour les espaces déjà « réimplantés », les salariés ont commencé à s'exprimer sur les problèmes. Il faut que la direction les prenne en compte rapidement.

Si vous êtes concernés par ces projets (L26 Ter, PIM 1<sup>er</sup> étage, etc.), n'hésitez pas à contacter des élus de la CGT ou par mail : [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

**Rappel pour le Jeudi 16 novembre**

**Grève contre les Ordonnances Macron**

**Manifestation 14h République – Nation**

à l'appel de la CGT, FO, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL

**Rassemblement contre la répression des militants de la CGT PSA-Poissy**

**11h à Versailles (départ collectif 10h devant le CE de Lardy)**

Inscrivez-vous pour transport collectif à la descente de la cantine ou par mail à [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

Vous pouvez vous mettre en grève toute la journée ou simplement l'après-midi ou le matin.